Image not found or type unknown

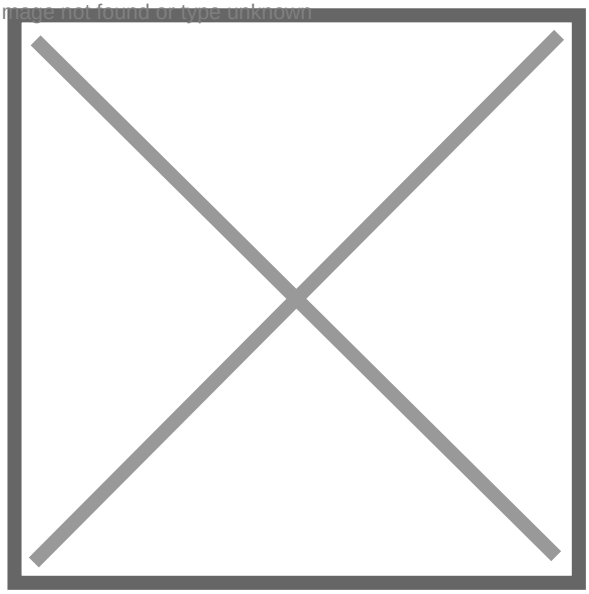

Ordre du jour assemblée générale de copropriété

Par **Ermine123**, le **28/10/2013** à **06:30**

Bonjour,

J'ai soumis des résolutions à adjoindre à l'ordre du jour de la prochaine AG avec lettre AR au syndic en copie par courriel en spécifiant que d'autres copropriétaires (courriels adressés au syndic à l'appui) sollicitaient conjointement ces demandes.

J'ai formulé, en introduction, 3 requêtes dans la lettre avec AR :

• Conserver l'anonymat des résolutions soumises, voire préciser « demandes de copropriétaires »

• Ne pas les écarter à la fin de l'ordre du jour

• Ne pas dénaturer le sens des demandes

Or le syndic a écarté les résolutions à la fin, a spécifié en introduction « demande de « mon nom » et texte repris par « mon nom »» en faisant abstractions des 2 autres copropriétaires qui sollicitaient conjointement ces demandes, et a entièrement dénaturé le sens de ces demandes dans le récapitulatif de l'ordre du jour publié sur son site internet et en début de convocation.

Ma question est la suivante : puis-je exiger que le syndic corrige le récapitulatif de l'ordre du jour publié sur son site internet et plus généralement quels sont mes recours ?

Vous remerciant de vos précieux conseils,

Cordialement,
Ermine123

Par **moisse**, le **28/10/2013** à **18:22**

Bonjour,
Ce qui importe est l'ordre du jour qui est joint à la convocation pour l'AG et non pas ce qui se trouve sur le site internet du syndic.
J'ai vu vos projets de résolution dans un autre forum de discussion, et pour éclairer les lecteurs ici, vous devriez apporter les mêmes renseignements, si vous ne voulez pas obtenir des réponses générales sans grand intérêt.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés